

CONTEXTE :

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Syndicat d'Aménagement de la Vallée de la Nied Réunie, qui était le maître d'ouvrage de cette opération n'existe plus.

Le Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied, issu de la fusion des 4 anciens syndicats présents sur le grand bassin des Nied (Syndicat d'Aménagement de la Vallée de la Nied Réunie, Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nied Allemande, Syndicat Mixte des Sources de la Nied Française, Syndicat Intercommunal d'Etudes, d'aménagement et d'Entretien de la Nied Française Inférieure) se substitue de plein droit à ces 4 anciennes structures.

La reprise de la maîtrise d'ouvrage pour le programme de restauration et de renaturation du ruisseau d'Ottonville et ces affluents revient de ce fait de plein droit au Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied.

Le document présent est strictement identique à celui ayant fait l'objet d'une instruction par les services de l'Etat en 2017. Cette instruction était réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat d'Aménagement de la Vallée de la Nied Réunie, c'est pour cela que c'est ce nom qui figure dans le dossier faisant l'objet de l'enquête publique.